



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 18 juin 2021

21 juin 2021 - Fête de la musique Un protocole national pour tenir compte de la situation sanitaire

La Fête de la musique est un événement populaire, inscrit dans les grands rendez-vous de l'année. L'édition 2021 devra être adaptée à la situation sanitaire actuelle, afin de préserver la sécurité de toutes et de tous, tout en s'inscrivant dans la démarche de reprise des activités culturelles.

Elle se déroulera sans couvre-feu, ce dernier étant levé le 20 juin, et sera organisée dans le respect du protocole établi par le ministère de la Culture :

- les concerts organisés dans les ERP et les concerts organisés en plein air devront accueillir le public en configuration assise dans le respect des protocoles en vigueur ;
- les concerts dans les bars et restaurants seront autorisés dans le respect du protocole sanitaire relatif aux hôtels, cafés et restaurants et en veillant à ce qu'ils ne se traduisent pas par des attroupements aux abords des établissements. Ils pourront tout de même être interdits en cas de trouble à l'ordre public (risque d'attroupement, débordement) ;
- les concerts impromptus sur la voie publique ne sont pas autorisés afin de ne pas créer de rassemblements ;
- le pass sanitaire sera exigé pour tout ERP accueillant plus de 1 000 spectateurs.

Les forces de l'ordre seront mobilisées afin de veiller au respect des règles ainsi établies.

**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers